

---

LONDRES – ATLAS II Groupe thématique 4 : Transparence & Responsabilité - Session 2

Dimanche 22 juin 2014 – 08h00 à 10h30

ICANN - Londres, Angleterre

HOLLY RAICHE :

Tout d'abord, bienvenue à la seconde session. Aujourd'hui, nous avons matière à discuter sur les conclusions auxquelles nous avons abouti hier. Ce qui nous occupe maintenant est de réfléchir à la déclaration faite par Alan, qui était que nous allons probablement avoir la chance d'élaborer certaines contraintes et nous allons justement commencer à parler de ce que pourraient être ces contraintes.

Ce qu'Alan a commencé à dire et que je pense je vais également poursuivre, c'est une question plus large de savoir qui sont les parties prenantes. Durant mes deux jours de présence ici, j'ai entendu des tas de définitions à propos de qui étaient les parties prenantes. Généralement, elles vont bien au-delà de la communauté ICANN. Si vous pensez à ce qu'est ALAC, c'est réellement représentatif du groupe bien plus large de personnes que les personnes qui sont ici. Cela représente la communauté.

ALAC est toujours actif comme représentant des utilisateurs d'Internet, donc en fait, même si nous définissons qui est une partie prenante de l'ICANN ou si nous mettons ALAC dans l'ICANN, cela voudrait dire que nous représentons les utilisateurs. Nous devons réellement débattre sur qui est la partie prenante et nous allons justement poursuivre la conversation avec Garth.

---

*Remarque : Le présent document résulte de la transcription d'un enregistrement audio. Si la transcription est en général exacte, elle peut toutefois être incomplète ou inexacte en raison de parties inaudibles ou de corrections grammaticales. Il est publié en tant qu'aide à la compréhension du fichier audio et ne doit en aucun cas être considéré comme un document authentique.*

GARTH GRAHAM :

Alors que je révisais le résumé de l'ATRT 2, ce qui m'a frappé c'est comme ce document est incestueux. Il traite la responsabilité comme si tout le monde au sein de l'ICANN regardait se qui se passe dans l'ICANN et se répondant l'un l'autre dans l'ICANN. Cela me frappe alors que la nécessité de l'ICANN de réaliser l'acceptation mondiale signifie un glissement culturel d'une bien plus grande ampleur que ce que je n'avais osé penser, car cela n'ouvre pas vers l'extérieur. Cela semble interne. Cela ne va pas favoriser la responsabilité au niveau mondial.

La seconde pensée que j'ai eue concernait l'importance du rôle de l'ALAC par rapport aux utilisateurs dans le monde, la communauté. Quand on m'a demandé un problème, et qu'un problème m'a été présenté pour Télécommunautés du Canada, le problème que j'ai identifié, et c'est un exemple de ce que je pense d'un accent externe, était la question des gouvernements locaux acceptant qu'ils étaient responsables de la gouvernance de l'Internet dans une économie numérique. Ce n'est pas le cas, pas plus que les gouvernements nationaux d'ailleurs.

C'est l'objectif d'ALAC d'y parvenir dans le monde. Ce n'est pas le rôle d'ALAC de discuter avec d'autres unités constitutives de l'ICANN à propos du processus. Quelque part, cet inceste doit être tourné vers l'extérieur. Même durant la discussion menée hier, on ne se tourne pas vers l'extérieur.

HOLLY RAICHE :

C'est un sujet très intéressant, néanmoins. Alan, avant de t'en aller..?

---

ALAN GREENBERG :

Tes mots impliquent quelque chose et cela implique que vous regardez le contexte de l'ATRT dans le monde de demain. Ce n'est pas son contexte. Le contexte de l'ATRT est un des «mécanismes de surveillance» pour garantir que l'ICANN rencontre les engagements de l'AOC qui est un engagement avec la NTIA. C'est vraiment un document et un processus interne. Nous regardons un monde où il pourrait ne pas y avoir de NTIA. Il pourrait n'y avoir personne et il pourrait y avoir un autre groupe qui représente notre « menace », c'est le terme que j'utilisais hier.

Toute la question de la responsabilité et de la transparence a de nos jours deux volets. Un volet quand il n'y a pas de NTIA pour regarder au-dessus de l'épaule de l'ICANN, ce qui devrait rendre le reste du monde plus confiant que quelqu'un regarde au-dessus de son épaule ou nous n'avons pas besoin de quelqu'un qui regarde au-dessus de notre épaule ? C'est dans le contexte général de l'ICANN.

Dans le sens où si l'ICANN a la responsabilité sans aucune supervision de l'IANA, et que juste maintenant IANA est un contrat émis tous les cinq ans par la NTIA à pour le moment, l'ICANN, l'importance de la crédibilité de l'ICANN augmente car ce n'est pas simplement l'ICANN qui définit les règles gTLD mais c'est l'ICANN qui gère le processus journalier de l'IANA.

Ainsi, l'importance de la crédibilité de l'ICANN augmente quand vous vous penchez sur la question IANA. Ce que je pense que nous regardons n'est pas bien défini, c'est ce dont l'ICANN a besoin, comment devons-nous changer, pour pouvoir convaincre le reste du monde qu'il peut nous faire confiance. Soit faire confiance aux fonctions de l'ICANN et

---

peut-être faire confiance à la fonction de l'IANA. Il pourrait cependant y avoir quelques autres mécanismes associés, en plus.

Vous avez raison. Les processus qui vont de pair avec l'AOC sont des processus internes. Je ne trouve pas cela incestueux. C'est bien ma conception. Les dîners de familles sont incestueux. Ils sont conçus pour être des dîners de famille. Nous sommes face à un monde différent maintenant.

HOLLY RAICHE :

En effet, c'est un point important. Je pense que cela nous amène à regarder en arrière, et à ce que nous disions à propos de la responsabilité et nous parlons de la responsabilité pas de nous-mêmes mais plus largement. Nous revisitons ce que nous avons dit au départ, qui était que la communauté de l'ICANN est un élément plus large, et c'est à ce moment que nous avons débuté notre observation. Si c'est un élément plus large alors il fait naître des problèmes sur la manière dont nous allons le faire. Quatre personnes sont manquantes, mais c'est OK. Vous devez partir ?

ALAN GREENBERG :

Je dois quitter. Je vous rejoindrai de nouveau à 3:00 PM.

CHRISTOPHER WILKINSON :

J'ai deux commentaires à propos de la discussion à ce stade. La première concerne votre référence à une déclaration précédente selon laquelle At-Large représente, dans un certain sens, les utilisateurs au sens large. Tout cela est bien et fait partie de la conception, mais au

---

stade des choses actuellement, dans la majorité des pays, le nombre de personnes qui connaissent At-Large et en particulier l'ALS dans leurs pays, est très limité. Nous n'avons pas encore un niveau de reconnaissance et de crédibilité qui pourrait contribuer à la crédibilité de l'ICANN dans son intégralité.

Il y a beaucoup de travail à faire sur ce front. Le second commentaire serait qu'une majorité de pays, généralement en dehors de l'Europe et de l'Amérique du Nord, que la grande majorité des pays, s'ils écoutent ce débat sans ouverture et sans regarder vers l'extérieur diraient, « c'est OK. La seule institution que nous avons qui représente à distance les intérêts de notre communauté internet dans notre pays est notre gouvernement.»

Nous nous déplaçons distinctement dans la direction que la NTIA a déjà essayé de définir avec la déclaration selon laquelle ils n'acceptent pas une transition par des solutions gouvernementales. Pour le bien de l'argument, je le soutiens chaleureusement mais il aggrave la proposition que nous étions justement en train de discuter, que l'ICANN dans son intégralité doit incorporer dans son processus et même dans les processus IANA, un concept plus large des parties prenantes intéressées que nous avons pour le moment. Je pense que sur les deux fronts, nous avons une grande quantité de travail.

HOLLY RAICHE :

Prenons juste une petite pause. Heido, prête. Okay. Deux problèmes que nous allons reprendre de la discussion d'hier et quelques autres questions également. Nous avons la responsabilité et la transparence. Nous avons peut-être une recommandation qui va ressortir de ce qui a

---

été dit par Alan à propos du rôle de l'ALAC d'être plus largement représentatif, avons-nous des recommandations qui en ressortent ? Peut-être pourrions-nous approfondir ce cas.

Maintenant, nous partons d'ici, je pense que nous avons parlé de la responsabilité. Peut-être devrions-nous parler de qui sont les parties prenantes. Carlos va-t-il venir ? Je pense que devons juste... Je pense que la tâche suivante est de savoir si nous acceptons réellement que la communauté de l'ICANN soit définie en termes des différentes institutions ou est-ce une communauté plus large et comment la définirions-nous ? Nous n'avons plus que trois groupes maintenant, je pense.

Souhaitez-vous parler entre vous pendant cinq à dix minutes ? Comment définiriez-vous la communauté et de ce point de vue, comment devons-nous réellement considérer la responsabilité de quoi. Nous avons parlé de ce que nous considérons comme la responsabilité maintenant mais je pense que nous devons un peu Nous avons mentionné la finance. Qu'avons-nous mentionné d'autre ? Okay. Ne nous en occupons pas encore.

Tout d'abord je veux seulement penser aux parties prenantes et ensuite nous allons établir la liste des responsabilités. Heidi va me regarder de manière très étrange si nous ne présentons pas les recommandations, donc nous allons faire quelques recommandations. Pouvons-nous prendre environ cinq minutes ? Nous avons les deux côtés de la table, je pense. Vous devez être vraiment intelligents. En fait, [Poa], vous pouvez aller de l'autre côté. Vous rejoignez ce côté.

---

Je veux savoir qui sont les parties prenantes, car quand nous parlons de responsabilité, nous parlons de responsabilité envers qui.. Cela a démarré une discussion quant à savoir envers qui et si c'est réellement des utilisateurs Internet, alors en fait ce sera certainement pour créer le cadre de certaines des recommandations que nous avons avancées.

Je vous donne dix minutes, les gars et ensuite nous commencerons à utiliser la liste de course. Tout le monde n'est pas réveillé. Hier, tout le monde était occupé. Aujourd'hui, c'était juste, « oh Mon Dieu, c'est trop dur.» Je me demande si du café pourrait aider ? Du café ou autre chose ? Quelque chose juste pour émerger.. Déplacez vos chaises dans le coin où vous pourrez former un genre de cercle.

A ce stade, je ne peux modifier la pièce et il se peut qu'à certains moments nous descendions les escaliers et occupions environ cinq étages pour avoir une conversation. Heidi, pouvons-nous le faire ?

HEIDI ULLRICH : Bien sûr.

HOLLY RAICHE : Écoutez, je vous dis que je vais aller voir et demander autre chose... La question est, finalement, nous devons enregistrer le tout.

HEIDI ULLRICH : Dites-moi ce que vous voulez faire. Combien de temps va durer le break ?

---

HOLLY RAICHE : Dix minutes ? Cela va aider : Heidi, qu'est ce que je fait à propos des cinq personnes.. C'est une bonne idée. A ce stade, je pense que nous sommes d'accord de prendre un bout de papier seulement et que les personnes écrivent. En ayant dit que c'est difficile, cela ira. Regardez, nous savions que Hong allait s'en aller. Nous savions qu'Alan allait s'en aller mais les deux Jon ne sont pas ici. Tatiana, j'entends des recommandations pourtant.

[DISCUSSIONS DE GROUPE DE RÉFLEXION]

HOLLY RAICHE : Heidi, je peux utiliser le mien. Bonjour. Comment ça va ce matin ? Je pensais que nous n'avions aucun Jonathan et nous en avons un.. l'autre Jonathan était très malade et avait des sueurs froides etc..Nous pouvons avoir une recommandation soignée qui... Si vous pouviez rejoindre ce groupe ? Nous sommes arrivés à une discussion à propos des parties prenantes.

Le commentaire fait par Alan avant de partir concernait le fait que les parties prenantes sont plus larges que simplement la communauté, sauf si vous dites que la communauté représente quiconque utilise l'Internet. Voilà où nous en sommes. Les groupes sont maintenant activement éveillés. Tous en train de parler. Certains d'entre eux sont sortis déjeuner et ont fait cette longue marche vers un endroit inconnu, après avoir pris trop de boissons. Certains d'entre nous ont réellement dormi pendant huit heures. Nous allons devoir faire face aujourd'hui.



---

J'utiliserai mon ordinateur pour entrer dans la salle Adobe. Je ne sais pas si le reste d'entre vous le souhaite mais Jonathan va nous rejoindre à distance. Je ne veux pas qu'il vienne ici. Il va nous contaminer tous. Vous ne pouvez pas venir à une conférence en étant malade et souffler sur tout le monde en disant, « c'était un plaisir de vous voir.» Bon, revenons-en à notre discussion. Maintenant, nous avons un lien vers Adobe Connect ici ? Cela va forcément mieux se passer. D'ordinaire, je... Attendez une minute. Allons-y.

ORATEUR

Je pensais la même chose. Je suppose que nous pouvons mieux faire certaines choses pour améliorer la participation aux processus ICANN et je pense que les périodes de commentaires en particulier pourraient tirer les bénéfices d'un exercice de simplicité du genre « Voici les problèmes essentiels qui vont être discutés. C'est ce qui va vraiment se décider ici », donc vous n'avez pas besoin de devenir un vétéran de l'ICANN pour commenter.

HOLLY RAICHE :

L'écoutons-nous ? Allons-nous enregistrer ceci ?

ORATEUR

j'aime être anonyme. Je lance juste la conversation ici mais on m'a demandé de couper mon micro. Je pense que c'est un effort séparé de faire de l'ICANN une organisation plus abordable et accessible. Je pense que c'est un effort critique, certainement, mais je pense qu'essayer d'étendre le concept de responsabilité institutionnelle vers la partie

---

prenante indéfinie, telle qu'un utilisateur Internet, est une tentative d'amener l'océan à ébullition et n'est pas pratique.

Je pense faire ces deux choses en parallèle, nous sommes arrivés avec des structures de responsabilité légitimes au sein de l'ICANN, c'est un effort qui devait être fait. Un autre est de trouver de meilleurs moyens pour une personne moyenne ou un petit commerce. Ce sont les personnes que je représente. Je les ai amenées aux réunions de l'ICANN et c'est très difficile de les faire venir une seconde fois car elle trouve que tout le processus est très compliqué.

Je pense qu'on peut faire des tas de chose dans le cadre du traitement des commentaires publics, pour simplifier grandement les types de question qui sont posées et les rendre plus aisées à comprendre par tous. Je pense que faire l'amalgame entre ces deux choses va faire de cette tâche une tâche philosophique et non pratique. C'est juste mon...

HOLLY RAICHE :

Je pense que ce que vous dites est que nous parlons de responsabilité, cela n'est pas la même chose que l'accessibilité, sauf à la fin, si nos parties prenantes ne peuvent se joindre à nous, est-ce que cela devient alors un problème de responsabilité ? Nous n'écoutons pas ou nous ne nous rendons pas facile à écouter ?

ORATEUR

Je ne pense pas que c'est un problème général et de nouveau, un auquel l'ATRT a dû faire face et qui n'a pas encore été résolu à ce moment. Ils n'ont pas réellement présenté de solution à ce problème. De nouveau, je pense que la solution se trouve quelque part dans les choses urgentes

---

pour les rendre plus facile à approcher pour un engagement périodique. Ce que l'ICANN ne permet pas réellement c'est l'engagement périodique. Vous êtes soit totalement dedans ou totalement dehors si vous souhaitez participer.

La notion d'engagement périodique est, je pense, la manière de terminer avec un engagement plus large. Je pense qu'il y a un problème à résoudre. Je pense que prévoir une structure de responsabilité pour résoudre ce problème ne se fera pas dans le délai qui nous a été donné pour essayer et résoudre le problème pendant la transition IANA, etc. Je pense que nous devons trouver des structures de responsabilité et ensuite, nous avons également besoin de pas seulement de la transparence mais...

Comme Christopher l'a dit hier, vous pouvez avoir cet obscurantisme par la transparence, quand on vous lance tellement d'informations que notre cerveau explose et que tout devient fonctionnellement opaque. Il faut qu'il y ait réellement un effort proactif dans la recherche de transparence fonctionnelle, qui je pense vient par la simplification. Je suis réellement très fan de cet effort. Je crois qu'ils sont liés. Je pense que sans cela vous n'avez pas une réelle responsabilité mondiale, mais je pense structurelle, l'intégrer dans ce mécanisme de responsabilité n'est pas pratique.

HOLLY RAICHE :

Très bien. Kerry est assis ici très patiemment, en attendant de parler.

KERRY BROWN :

Je pense que vous avez touché un point essentiel pour moi. Je repense à XXX et quand il y avait un grand tollé public des groupes religieux etc. Twitter en était rempli. Les personnes qui ne savaient pas comment contacter l'ICANN ou comment faire connaître leurs opinions. C'est une grande partie de la responsabilité, le faire savoir et le rendre aisément accessible pour des questions périodiques, comme il le disait, où quelqu'un était intéressé par la question mais pas par l'image générale.

Ils sont juste intéressés par cette question. Il faut qu'il y ait un moyen pour eux d'avoir leur mot à dire dans le processus de l'ICANN.

HOLLY RAICHE :

Cela déclenche quelque chose ce matin. Nous parlions de ce matin.. c'était au ccNSO. Levez la main ceux qui ne savent pas ce qu'est un ccNSO ? Organisation de soutien aux extensions géographiques. Ces derniers sont le... OK ? Une question du vice-président de l'ALAC était de savoir où quelqu'un pouvait trouver l'information à un endroit à propos d'un code pays particulier ?

« Comment puis-je me plaindre ? » « Comment puis-je obtenir un code pays. » ou n'importe quoi. La réponse est, « c'est disponible publiquement. C'est sur le site IANA.» Maintenant, combien de personnes souhaitant de l'information à propos de leur registre de codes pays vont immédiatement penser « IANA » ?

ORATEUR

Je peux en parler. Je fais partie du Conseil d'administration de votre code pays; Honnêtement, le meilleur endroit pour trouver votre code pays est Wikipédia. Si vous saisissez ça. ou au., vous trouverez le lien

---

Wikipédia vers celui qui le gère. Vous trouverez le lien vers leur site web.

HOLLY RAICHE : Ne trouvez-vous pas un peu ironique qu'il soit plus facile d'aller sur Wikipédia que sur le site web de l'ICANN ?

ORATEUR Bien entendu. C'est ridicule.

HOLLY RAICHE : Bien, donc c'est l'accessibilité de l'information. La participation par problème opposée à la réunion autour de cette table, en souhaitant que nous ne soyons pas assis autour de cette table, même si je souhaite être assis autour de cette table. S'agit-il de choses sur lesquelles nous allons faire des recommandations ? Nous devons toujours revenir à la responsabilité, car nous ne parlons pas de la responsabilité et de la transparence.

Pouvons-nous revenir à la communauté de l'ICANN et la définir soit différemment ou séparément dans la communauté de quoi ? Tout le monde est revenu pour être juste... Je pense que la seule chose à faire est de se mettre en petits groupes pour se parler. Scott?

SCOTT SULLIVAN : Nous continuons à parler de la manière de représenter les gens. Les structures At-Large ne sont-elles pas ce mécanisme ? Je suis désolé, mais je suis suis ici pour le compte d'une division d'une unité

---

constituante très localisée, que j'ai du prendre le temps à apprendre à connaître, et à savoir ce qu'étaient leurs besoins et ensuite je viens à ces réunions. Oui, il y a des voies très larges dans lesquelles s'engouffrer et comme Kerry l'indiquait, la connaissance localement orientée fonctionne mieux dans certains cas.

L'exemple Wikipédia. Nous entretenons notre liste de publipostage et notre propre information. Quand vous allez poser une question, vous ne connaissez pas nécessairement les mots. L'ICANN n'a pas de sens pour un coiffeur mais il a un problème avec son nom de domaine, donc il se tourne immédiatement vers la première personne qui, à son avis, pourrait avoir une réponse. C'est le niveau du problème de séparation. Combien de niveaux de séparation par rapport à l'information sont-ils acceptables ?

Je n'ai pas de réponse, je souhaite juste mettre ce point sur la table comme sujet de discussion. Dans mon organisation, nous avons certainement beaucoup de questions, parce que nous sommes les personnes qui soutenons les utilisateurs finaux. Plus je peux mettre des informations dans leurs mains, quand c'est le moment où le coiffeur demande, « Que savez-vous ? », mes utilisateurs, mes professionnels, mes lobbyistes seront en mesure de dire : « Allez à l'ICANN et vous le trouverez. »

Comment résoudre le problème pour qu'il soit plus aisé pour eux de le dire, par rapport à Wikipédia ? Je pense que c'est une décision fondamentale ici.

---

HOLLY RAICHE : Ai-je entendu un quelconque consentement ou cela fait-il partie de notre jeu de recommandations ? Carlos ? Non ? Christoph?

CHRISTOPH [BUH]: Ici Christophe [Buh 00:41:28]. Pour notre discussion, je pense qu'il serait utile de distinguer différents types de responsabilité, au moins deux. Une est la responsabilité à laquelle Scott se référerait justement, qui est un sens plus large de la responsabilité, ou également de la transparence. L'autre notion, du moins dans mon esprit, est la responsabilité professionnelle.

Cela signifierait que vous avez un corps semi-professionnel en plus de détails que n'a l'ICANN ou toute entité à contrôler et qui est également en mesure de mettre les règles en application, qui a un intérêt dans un certain type de responsabilité que l'ICANN n'est pas capable d'avoir. Peut-être avons-nous besoin de certains termes pour les distinguer, car les deux discussions se chevauchent constamment.

HOLLY RAICHE : Garth, vous allez écrire sur notre petite liste. Y-a-t-il quelqu'un qui a une écriture lisible ? Ce n'est pas mon cas.

ORATEUR : Je ferai de mon mieux. Je le fais devant de grands groupes de personnes et ils ne se plaignent pas trop.

HOLLY RAICHE :

Okay. Je souhaite mettre au tableau, « Responsabilité - deux types » car je pense que cela fonctionne. Nous avons le type ATRT 2, qui est une responsabilité principalement interne ou interne à la communauté de l'ICANN. Comment le savons-nous ? Jonathan un est..

JONATHAN ZUCK :

Ironiquement, je pense qu'une partie de ce que l'ATRTR a essayé de résoudre est en fait la responsabilité externe. Quand vous regardez comment les périodes de consultation publique sont traitées, les discussions qui ont lieu durant la réunion se déroulent-elle avant la fin de la période de consultation publique. Les choses sont-elles remuées d'une manière accessible pour quiconque essaye de comprendre ? Pour moi, ce sont les mécanismes de l'accès périodique ou de l'engagement périodique dans le processus de l'ICANN.

De cette manière, l'ATRTR traite la responsabilité externe. En fait, dans ce nouveau processus qui était un peu motivé par la transition IANA, il y a maintenant un effort de responsabilité séparé qui a lieu et cela concerne plus ce à quoi cela ressemble que ce que vous appelez la « responsabilité interne ». Je pense que je dirais qu'il y a une sorte de responsabilité structurelle et l'autre est la responsabilité/l'accessibilité publique.

Je pense qu'il serait aisé pour l'ALAC de dire qu'ils ont besoin de marcher main dans la main et il pourrait y avoir une note de bas de page disant, « Voici les mécanismes structurels pour la responsabilité qui devrait, nous le pensons, être mise en place, mais nous pensons également, comme l'ALAC le pense, qu'elle ne réussira pas totalement sans améliorer l'accessibilité de l'organisation dans ces zones.



---

« La véritable responsabilité envers le monde et les parties prenantes dans le monde se fera par une plus grande accessibilité», ou quelque chose dans le genre. Je suppose que je dirais que l'accessibilité structurelle et l'accès public et la responsabilité. Elles peuvent être des deux types.

HOLLY RAICHE : Je dois commencer à parler ici.

OKSANA PRYKHODKO : Oui, tout mécanisme judiciaire pour les demandes d'information à l'ICANN. A qui puis-je m'adresser pour une demande d'information ? Qui contrôlera la réaction à cette demande d'information ? Par exemple, la loi sur l'accès à l'information joue un rôle très important.

HOLLY RAICHE : Je pense qu'il y a une série de réponses. Vous pouvez généralement parcourir le site web de l'ICANN, s'il vous est un peu familier, vous y obtiendrez toute une série d'informations. Il y a une grande quantité d'informations. Si vous parlez du concept de liberté de l'information, ce dont vous parlez est la liberté d'information par rapport à une société des États-Unis basée en Californie.

Vous aurez à cet endroit les lois pertinentes de liberté de l'information qui s'appliquent. C'est une méthode assez restreinte de voir l'information. Pas seulement ce que les gens ont à mettre en public mais surtout ce qu'ils versent dans le domaine public. Chaque corporation aura toujours de l'information qui n'est pas disponible et

---

c'est ainsi que cela doit être. La question est de savoir où se trouve la limite quand quelque chose de commercial est confidentiel et de ce fait non accessible ?

Il y a généralement une liste des exceptions à la liberté de l'information, dans le cadre des lois sur la liberté d'information. Ces lois essayent d'établir un équilibre entre la protection d'une organisation, en opposition aux types d'information qui devraient être rendues publiques. C'est la réponse légale, mais je pense que nous ne traitons pas la réponse légale ici. Je pense que nous traitons l'information qui devrait être rendue disponible dans la mesure la plus large possible. Jonathan ?

JONATHAN ZUCK :

Je suppose que je dirais que l'ICANN libère beaucoup plus d'information que la norme. Il y a une grande quantité d'informations. Je pense qu'une des questions est de savoir comment ils rendent cette information disponible. Je pense que ce que vous vous demandez c'est s'il existe un point d'entrée pour le public dans l'ICANN. Il y en a plusieurs. Vous pouvez vous adresser au personnel avec une question, en la postant sur le site web.

Vous pouvez vous adresser au bureau du Médiateur au sein de l'ICANN si vous voulez fournir des commentaires dans l'organisation et que des périodes de consultation publique sont publiées. Si vous allez voir, vous verrez la liste des périodes de consultation publique ouvertes et celles qui sont en fait ouvertes au public. Peu importe qui leur répond, leurs commentaires sont incorporés dans les résumés qui sont créés par l'équipe.

---

Il y a des points d'entrée dans l'organisation, tous pourraient être meilleurs, mais ils existent au moins. Il existe des moyens d'entrer en contact et d'avoir des réponses aux questions si vous le souhaitez.

SCOTT SULLIVAN : Cela concerne certainement la transparence et je pense que nous avons raison de séparer la transparence par rapport à la responsabilité, car je ne pense pas qu'elles répondent à la question de la responsabilité.

HOLLY RAICHE : Ce que je vais faire, c'est mettre une diapositive que l'ICANN publie lui-même à propos de sa responsabilité. Je pense que nous devrions la regarder et voir si cela répond réellement aux questions ou si cela fait naître plus de questions. C'est la vision de l'ICANN sur sa responsabilité et nous la trouvons.

JONATHAN ZUCK : Juste pour répondre à votre question, elles sont là pour être des mécanismes de responsabilité, car elles sont des points d'entrée dans l'organisation, une méthode pour faire naître un conflit avec le Médiateur est une forme de responsabilité, pour fournir une consultation publique sur des sujets pour lesquels des décisions ont été prise ou sont en train d'être prises, par le processus gNSO... Ces dernières sont destinées à être des mécanismes, pas juste de la transparence, mais de la responsabilité car ils sont des mécanismes destinés à prendre les avis du public.

---

De nouveau, je ne pense pas qu'ils soient d'une quelconque manière suffisants comme mécanismes de responsabilité, car ils sont un peu trop insidieux d'une certaine manière, corrects, mais je pense qu'ils sont destinés à être des mécanismes de responsabilité. C'est également la requête que le Conseil révisé une de ses décisions. Ce sera également sur cette diapositive. Il y a une autre méthode pour obtenir une certaine forme de responsabilité de l'ICANN en demandant au Conseil de lire quelque chose appelé une demande de reconsidération qu'ils ont prisent etc.

Il y a des mécanismes de comptabilité qui sont sur cette diapositive, que nous sommes prêts à voir. La question est de savoir s'il faut que quelque chose se passe, quelque chose d'externe, je pense à l'ICANN en plus des mécanismes internes et de l'amélioration de ces derniers.

SCOTT SULLIVAN : Merci, Jonathan. C'est nettement plus clair. Merci.

HOLLY RAICHE : Nous allons revenir à ...

HONG XUE : Jonathan, j'ai une question à vous poser : Dans le groupe ATRT, nous mentionnons la responsabilité externe et interne et [pas clair 00:50:28] la responsabilité externe signifie au départ qu'elle est traitée par des mécanismes externes comme AOC ou la supervision de la NTIA ou même par une révision juridique de la cour. C'est ce que je comprends par la responsabilité externe... Bien, donc c'est externe à l'institution ICANN.

---

L'interne signifie une reconsidération par le Conseil de l'ICANN. C'est l'interne. Pour l'ATRT 2, vous parlez de beaucoup d'internes. Il y a une reconsidération IRP, parlez-vous également de l'externe ? Hier, je vous ai entendu, vous avez mentionné le judiciaire. C'est assez intéressant. Vous pensez en outre que la juridiction actuelle qui se base sur l'enregistrement de l'ICANN. Vous avez mentionné la cour d'un autre domaine, comme une cour internationale.

JONATHAN ZUCK :

En effet, et ce n'était pas moi. Mon petit sous-groupe a suggéré la possibilité qu'un mécanisme de responsabilité supplémentaire puisse être un peu judiciaire, si vous voulez. Peut-être est le mauvais terme à utiliser, car cela signifie générale des juges, n'est pas ? Les différents cas judiciaires qui forment la communauté étaient justement discutés avec le groupe un. C'est l'idée ou devrait-il y avoir des processus d'appels au delà du Conseil qui consisteraient à revenir à la communauté elle-même ?

Ainsi un groupe de travail intercommunautaire permanent, est, je pense, une meilleure méthode de mettre les choses en route qu'un système judiciaire mais il pourrait jouer un rôle judiciaire. C'était la recommandation du groupe un de hier. C'est au-dessus des mécanismes qui existent actuellement. Comme vous dites, vous pouvez les amener devant la cour de Californie également. A ce jour, seules les parties contractantes l'ont fait, car elles ont une voie directe vers la cour grâce aux contrats. En théorie cependant, chacun d'entre nous pourrait les amener vers la cour en Californie et vous ne devez pas être américain pour le faire.

---

En fait, je pense que des organisations comme l'AOC ont plus de valeur comme engagement que les contrats. En d'autres termes, quand l'ICANN promet de fonctionner d'une certaine manière, ils tombent dans la juridiction de toutes les agences de protection des consommateurs du monde entier, je peux alors aller à la Commission européenne, par exemple, et présenter réellement une révision du respect de l'ICANN de ses propres engagements dans le cadre des lois européennes, car ils font ces engagements publiquement.

HOLLY RAICHE :

Okay. C'est dur de lire le script mais je peux vous aider un peu. C'est un diagramme de l'ICANN. C'est comment l'ICANN voit la responsabilité dans son propre contexte. Pour ceux d'entre vous qui ne lisent pas sur l'écran, le petit texte dans le coin supérieur gauche indique « l'ICANN a prouvé son engagement envers la responsabilité et la transparence dans ses nombreuses pratiques, pour renforcer sa responsabilité et sa transparence, l'ICANN a établi des mécanismes de responsabilité pour la révision de l'action ou des non-actions prises par le conseil de l'ICANN.»

Dans un certain sens, c'est déjà limité. C'est le contexte dans lequel le conseil voit sa responsabilité. Garth a un commentaire. Garth ?

GARTH GRAHAM :

Tôt ce matin, quand nous avons commencé la discussion, très peu d'entre nous étaient encore dans la pièce, j'ai soulevé le fait que l'ICANN était incestueux, en ce qui concerne les questions de responsabilité. Alan a choisi de m'informer qu'il ne comprenait pas le concept de l'ATRTR 2 et ce document renforce certainement ma sensation que l'ICANN était

---

incestueux. Ce document en fait réellement des tonnes pour moi. Ce commentaire sur les membres peut soulever des questions au Conseil et est un « argument circulaire avec une intention insidieuse », pour citer T.S. Elliot.

C'est totalement interne et il n'y a rien d'inhérent à ce processus qui en ressort pour créer un climat d'acceptation générale de l'ICANN. Ce n'est simplement pas ici. Je pense que certaines des notions que j'ai entendues depuis lors à propos des types de choses périodiques ou spécifiques au problème, fonctionnent dans un contexte que j'appelais hier «répondre avant le fait » ou « effacer les déclarations d'intention » ou « impact des déclarations ».

Ce sont des simples dispositifs que vous pouvez utiliser pour dire ce que vous avez l'intention de faire, quelle est la tâche à laquelle vous vous attaquez. Ainsi les personnes peuvent voir que quelqu'un s'occupe d'une tâche et quelle est cette tâche. Quand la tâche est terminée, elle peut dire, « quelle était l'intention et l'intention a-t-elle été réalisée ? » Ces types de mécanismes doivent être construits quand vous allez vers une acceptation globale, mais c'est purement incestueux.

HOLLY RAICHE :

Quelques commentaires et nous continuerons la conversation. Je pense qu'il y a une place pour la comptabilité interne. Je pense que ce que je vous entends dire n'est pas toute l'histoire. C'est l'ICANN qui essaye de contrôler son propre processus. Nous allons parler de quelque chose d'autre. Nous ne parlons pas nécessairement de cela, mais si nous en parlons dans le contexte IANA, alors je pense que nous allons parler également de quelque chose d'autre.

---

L'autre commentaire que j'aurais est de regarder le flux du Médiateur, qui est le troisième flux, j'ai une fois demandé au Médiateur combien de plaintes il recevait et ce qu'il advenait de ces plaintes. La chose importante est que 80 % des plaintes qu'il reçoit sont en dehors de sa juridiction. Il peut uniquement traiter ce qui est dans son espace de gouvernance. Une des recommandations de l'ATR2 est, je pense, d'étendre cet espace, car vous devez dire, « Où pouvez-vous aller d'autre ? » car la majorité du travail qu'il fait se réfère à quelqu'un d'autre.

Je lui ai dit qu'il serait intéressant de savoir, même dans le cadre d'un projet de recherche, quels types de problème les personnes lui amènent car ils ne savent pas les résoudre. Ce serait une ressource très valable pour l'organisation de savoir ce qui perturbe les gens. Ils voient le mot « Médiateur », ils y vont et la première chose qu'ils entendent c'est « je ne peux pas vous aider. »

Maintenant, il prend l'étape suivante et il pointe alors les personnes d'ailleurs, mais si nous observons l'interne et que nous essayons de savoir où aller, le canal évident n'a pas de juridiction la plupart du temps. Peut-être une des recommandations est de considérer que sa juridiction n'est pas étendue, alors comment traiter les plaintes des gens, si le Médiateur ne peut le faire. Kerry?

KERRY BROWN :

Vous avez touché un très bon point pour, il faut que soit le Médiateur soit quelqu'un au sein de l'ICANN soit responsable de chercher ce type de chose. Alors les pommes ne tomberont pas loin de l'arbre. Il faut



---

qu'il y ait un type de mécanisme au sein de l'ICANN qui permette de suivre une plainte ou une question ou un autre événement.

A-t-on eu une réponse ? N'a-t-on pas eu une réponse ? Quand cela s'est-t-il passé ? Comment l'a-t-on géré ? Alors quand les problèmes affluent, qu'ils sont traités, ICANN le sait et peut mettre en place un mécanisme pour les traiter à l'avenir.

HOLLY RAICHE :

C'est peut-être une forme de responsabilité, qui est que quand les personnes essaient d'accéder à l'ICANN, comment sont-ils traités ?

JONATHAN ZUCK :

L'autre point d'entrée est la conformité contractuelle. Ils reçoivent une grande quantité d'entrées externes également, de nouveau, d'autres choses qui tombent souvent en dehors de leur juridiction. Je pense qu'une des réformes que Maguy est en train de mettre en place, Maguy Serad est le chef de la conformité contractuelle, est de trouver un seuil, du moins pour tout ce qui entre, même si cela ne fait pas partie de sa juridiction.

Kerry pense qu'il devrait y avoir une base de données mondiale complétée par tant le Médiateur que la Conformité, pour qu'un système de suivi des problèmes même en dehors du petit fief des personnes puisse être mis en place, mais une grande partie vient par la Conformité également, des utilisateurs finaux typiques. « Mon bureau d'enregistrement ne veut pas abandonner mon domaine parce que je veux changer de bureau d'enregistrement » ou « Ils y ont mis fin et l'ont retiré, » ou des choses du genre.

---

Ce sont toutes les choses que l'on rencontre. Ce sont des plaintes d'utilisateur plus typiques, si vous voulez, qui passent pour le moment par la Conformité.

HOLLY RAICHE :

Avons-nous autre chose...? Peut-être un niveau de responsabilité consiste à comprendre les personnes qui approchent l'ICANN, généralement en ligne, parce qu'il n'y a pas beaucoup d'autres manières, pour obtenir des informations ou pour se plaindre, qu'elle que soit le problème concerné ? Nous pouvons toujours regarder le site web, la page d'accueil et voir comment y naviguer. Je pense que cela a déjà mené à une série de recommandations.

Sommes-nous content de cette manière ? Cela transfère, à l'occasion, la responsabilité à la communauté plus large, n'est ce pas ? Si nous parlons de responsabilité, et que nous parlons de la communauté plus large, il y a une manière d'être responsable envers eux. Nous n'avons pas beaucoup parlé de la responsabilité interne et peut-être puis-je simplement... Voulez-vous voir ce graphique pour voir s'il comporte des lacunes ?

Garth, tu abandonnes. Tu as levé la main et dit « c'est une preuve d'inceste. Je ne vais pas traiter cela. »

GARTH GRAHAM :

Ce serait une conclusion différente de mon point de vue. C'est clairement la déclaration de responsabilité de l'ICANN. Elle dit, « Si un membre rencontre un bogue, c'est ainsi que le Conseil se charge de la matière pour qu'une réponse puisse être donnée. » Pour paraphraser.

---

L'ICANN sent ce besoin et y fait face de cette manière. Je ne le remets pas en question. Il y a un besoin de responsabilité interne et c'est ainsi que l'ICANN y répond. Je ne le connais pas assez bien pour savoir quels sont les trous et les différences. Non, je ne le rejette pas. C'est un outil utile pour son usage, me semble-t-il.

JONATHAN ZUCK :

L'ATRT2, comme vous l'avez dit, a parcouru et regardé ces mécanismes internes de responsabilité et fait des recommandations pour les renforcer. Dans une certaine mesure, l'exercice a été effectué en termes de découverte des lacunes. La question est quels sont les lacunes qui restent dans la responsabilité générale ? Je pense que c'est le point de vue de Garth. De quoi avons-nous besoin qui n'a pas été couvert par ce diagramme ?

HOLLY RAICHE :

Je pense que c'est le problème suivant. Souhaitons-nous passer 15-20 minutes à dire que ce que nous allons avoir c'est deux courants de responsabilité ? Un est destiné à la communauté plus large et nous pouvons commencer à nous représenter ce dont il s'agit. L'autre est interne, au sens de l'ICANN vers sa propre communauté. Nous devons faire face aux deux. Je pense que les deux sont importants ou bien je me trompe ? Les personnes apprécient-elles de travailler sur des recommandations pour les deux ?

Je pense que ce que je vais faire c'est dire à tout le monde d'aller prendre un café car je regarde justement cette tasse de café avec le « Mmm » d'un côté de la table et j'ai envie d'aller prendre un café et de

---

travailler peut-être sur l'interne et les autres sur l'externe ? Ou prenons-nous juste un café ?

JONATHAN ZUCK :

Je pense que continue à être préoccupé par cette distinction entre interne et externe. Je pense que nous parlons de deux différentes formes d'externe. C'est pourquoi je disais structurel contre accessibilité ou quelque chose dans le genre. C'est la distinction. C'est l'interne et je pense que nous n'allons pas essayer de répéter le travail d'ATRT mais au lieu dire « Ce qui est nécessaire au delà des mécanismes internes » et ce qui à quoi les mécanismes externes devraient ressembler ? »

Ensuite, il y a cette notion de responsabilité structurelle, externe et ensuite l'accessibilité et la responsabilité globale plus féérique mais tout aussi importante, par la transparence pratique, opposée à la transparence non pratique. Elles sont toutes les deux externes, je pense.

HOLLY RAICHE :

Nous avons beaucoup de chose sur la liste, et nous allons la compléter. Nous avons Hong et ensuite Scott.

HONG XUE :

Je pense que nous devrions suivre ce que Holly a mentionné. Voyons où sont les lacunes dans l'image actuelle qui nous est présentée et si certaines lacunes concernant la responsabilité interne n'ont pas encore été abordées par l'ATRT 2 ? Par exemple, hier, un jeune homme a mentionné le résultat d'une politique de résolution des litiges. Je

---

suppose que l'ATRT2 aurait du réagir à cela mais qu'il ne l'a pas fait. En fait, ccNSO a fait une demande de consultation publique.

Comment améliorer ? Le DRP est [outsourced 01:07:52] dans son processus de prise de décision mais parfois on retourne au Conseil de l'ICANN. Vous voyez la décision sur la confusion de chaînes et il y a tellement d'incohérence. Le Conseil de l'ICANN devra le revoir et adopter une approche adéquate pour revoir le tout. Je suppose que c'est quelque chose d'intéressant. Autre chose, je pense que nous devrions en revenir à la mention de Jonathan à propos du groupe de révision des inter-unités constitutives.

Elles révisent la décision du Conseil de l'ICANN. Cela a déjà été mentionné dans le rapport ATRT2 mais c'est le groupe de travail inter-unités constitutives qui revoit l'IRP. Dans notre discussion, nous voulons parler de quelque chose de neuf ou nous voulons parler de réformer et d'améliorer l'IRP.

HOLLY RAICHE :

Scott a le stylo. Comment allons-nous enregistrer les suggestions de Hong ? Elles sont très bonnes. Entre-temps, Garth peut parler. Avez-vous quelque chose à ajouter ? Alors Scott, comme tu va rédiger la matière de Hong. Hong, peux-tu l'aider à formuler ? Nous avons la responsabilité..

GARTH GRAHAM :

Je sens que je me répète et je n'aime pas trop cette tâche consistant à remplir les trous, car le problème auquel l'ICANN est confronté est en train de passer sous l'influence contrôlée du gouvernement américain, à

---

un stade mondial, il doit, dans une certaine mesure, être responsable d'une certaine manière. Pour, c'est le problème auquel il convient de faire face. C'est la zone dans laquelle nous devons faire des recommandations. Cela peut être un peu féérique mais c'est toujours la réalité.

La séparer en deux tâches, l'interne et l'externe, je ne pense pas qu'il soit nécessaire que ce groupe effectue une révision interne. Je pense que c'est l'orientation externe de la responsabilité et de la transparence qui doit être traitée. Je pense que c'est l'exemple de Scott et la manière de le rendre pertinent pour la communauté qu'il représente. C'est dans cette direction que nous devons orienter notre pensée et ce n'est pas facile.

HOLLY RAICHE :

Le seul commentaire que j'aurais à ce stade est de désigner Hong et à certaines des choses qui se trouvaient dans l'ATR2 sur la manière de traiter certains litiges et matière qui sont externes. Comment traitez-vous, tout d'abord, la transparence, et ensuite... Un autre exemple, un autre groupe de travail dans lequel je suis est l'IRTPD et il concerne l'accès d'un titulaire de nom de domaine à un DRP particulier.

Mais les titulaires ne peuvent initier et ne peuvent être une partie. Si un nom de domaine a été transféré erronément et que le titulaire ne peut agir, alors il est réellement mal embarqué. Ce que le groupe a dit est que deux choses doivent être faites pour faire face.

Une consiste à dire aux titulaires, s'ils sont attaqués par une partie préjudiciée qui a perdu un nom de domaine, la conformité devrait être

---

en mesure de dire au titulaire, « Ne traînez pas les pieds. Vous devez lancer un processus pour le compte du titulaire, car le titulaire ne fait pas partie de ce processus. Ils ne sont pas une partie.» L'autre méthode consiste à le mentionner sur le site web, en des termes en langue anglaise qui peuvent être traduits facilement, comment ils peuvent faire.

Maintenant, dans un sens, c'est un processus très interne. Combien de personnes vont réellement regarder sur le site web, l'IRTPD ? Vous ne le ferez pas. Vous n'allez pas le voir si vous n'êtes pas dans la communauté, « En fait, les processus internes doivent tous être considérés en termes de résolution de litige à l'avantage de la partie externe, qui a été lésée.» Je ne suis pas certain que nous regardons réellement uniquement à l'extérieur.

Beaucoup de matière interne ont un impact absolu sur la matière extérieure. Fin de l'histoire. Et maintenant, quelqu'un donnerait sa vie pour une tasse de café ? Je ne vais pas vous laisser aller.. Quelle est la tâche que je vous attribuer pour que le café soit constructif ? Nous devons émettre des recommandations. J'en vois déjà quelques unes mais Heidi dit qu'il nous en faut dix. C'est énorme.

SCOTT SULLIVAN : Je pense que la qualité est préférable à la qualité.

HOLLY RAICHE : Nous essayerons d'avoir les deux, d'accord ! Bon, Honk, peux-tu mener une discussion sur tes sentiments à propos de l'amélioration des processus internes.

---

HONG XUE : Pour la partie interne, à ma connaissance, nous pourrions essayer de remplir deux trous. Une est la révision DRP. C'est devenu assez désordre. Pour la conformité, vous avez soulevé un très bon point. Comment rendre la conformité responsable.

HOLLY RAICHE : Nous avons essayé pendant des mois, des années.

HONG XUE : Oui, en particulier pour les titulaires de nom de domaine ou les utilisateurs. C'est un très bon point.

HOLLY RAICHE : Très bien. Nous allons tous y aller.. Vous voulez du café ? Nous allons apporter du café. Nous allons prendre un peu de café. Nous serons de retour dans un quart d'heure. Quelques discussions, je veux au moins un aperçu de l'interne qui impacte l'externe. L'autre est l'externe et peut-être pourrions-nous nous concentrer sur les lignes de Jonathan, qui sont les structurelles et..?

JONATHAN ZUCK : La responsabilité structurelle contre l'accessibilité ou quelque chose dans le genre. Comment obtenons-nous la responsabilité externe de personnes que nous ne connaissons pas encore ?



---

HOLLY RAICHE : Scott va certainement diriger ce point, car tu es celui qui a eu toutes ces unités constitutives qui voulaient savoir comment s'en sortir. Si nous pouvons revenir.. Nous devons arriver à émettre des recommandations.

SCOTT SULLIVAN : Je ne veux pas nécessairement savoir comment les joindre. Je veux simplement qu'ils soient conscients qu'ils peuvent diriger les gens, qu'ils le sachent ou non.

HOLLY RAICHE : Peu importe. Nous allons suivre, si vous voulez, la responsabilité de l'ICANN, dans le sens que les personnes puissent réellement comprendre qu'il est là, comment y accéder et quelles sont les recommandations à suivre. C'est une esquisse large. Nous allons maintenant prendre du café ou du thé. Y-a-t-il du café en bas dans le....? En bas, parfait. Sinon, personne ne va.... C'est pour le personnel de l'ICANN.

[CHANGEMENT DE BANDE POUR ATLAS II RESPONSABILITÉ TRANSPARENCE 0800 2]

HOLLY RAICHE : Une des questions qui m'ont été posées était qu'est ce que Jonathan veut dire avec la responsabilité structurelle et qui sont les deux audiences. Je vais vous faire expliquer.

JONATHAN ZUCK : Je pense que je fais de mon mieux. Comme le disait Graham auparavant, je pense que cet exercice de responsabilité particulier a été

---

motivé par une compréhension de l'endroit où nous étions arrivés avant cet arrêt, ou le mécanisme ou la responsabilité externe qui était sous la forme du Département du commerce, c'est souvent mal défini, c'était la puissance du contrat IANA, qui donne au Département du commerce un peu de supervision qui n'était pas réellement utilisée d'une manière significative mais qui existait.

Il y avait une certaine confiance que vous aviez quelqu'un qui pourrait exercer un certain contrôle sur l'ICANN, l'ICANN du futur. Ce n'est même pas en regardant en arrière mais en étudiant cet arrêt. Comme c'est le but du présent exercice, je pense que Garth a mis le doigt dessus, cela demande que nous mettions l'accent sur ce que nous essayons de faire au niveau structurel et au niveau de la responsabilité, de remplacer cette responsabilité et ce mécanisme externe nonobstant abstraite par un nouveau.

De nouveau, je pense qu'il y a eu beaucoup de conversations intéressantes à propos de la communauté globale des parties prenantes et de la manière dont vous devenez responsable envers cette communauté plus large qui en ce moment ne sait même pas que l'ICANN existe. Comment êtes-vous responsable envers des personnes qui ne sont pas sur Internet pour le moment. Comment êtes-vous responsable envers des personnes qui utilisent l'Internet mais qui ne comprennent pas comme le DNS lui-même est géré. Etc.

Je pense que ce sont de grandes questions et qu'elles méritent un peu de réponse mais je suppose que je pense par « mécanisme structurel de responsabilité » est, comme l'a dit Graham, une tentative de créer un remplacement formel à long terme pour le rôle déjà mal défini que la

---

NTIA jouait. Ces autres questions sont des questions plus larges qui ne valent pas vraiment d'être mentionnées dans ces recommandations. Nous devons trouver des mécanismes d'une plus grande accessibilité qui conduiront à une responsabilité plus générale.

Je pense qu'essayer d'accomplir le tout à court terme c'est comme essayer de faire bouillir l'océan. Si j'essaye d'aborder le point de vue d'un mécanisme de responsabilité pour quelqu'un qui n'est pas actuellement sur Internet, mais y sera l'année prochaine, dans une île quelque part, semble très théorique et peu pratique. Nous nous devons de faire des recommandations concrètes à propos des changements structurels que nous pensons nécessaires à court terme. La transition IANA se déroule pour veiller à remplacer le rôle qu'ils ont joué.

La distinction que j'étais en train d'essayer de faire entre ce que j'appelle les mécanismes de responsabilité structurelle, et ce sont des termes horribles, en d'autres termes, quel est l'organisme actuel, quel est le processus réel que nous utilisons pour remettre en question les décisions qui sont les actions du Conseil ou du personnel de l'ICANN Inc ?

Ensuite, une question séparée que nous pouvons suggérer doit également trouver une réponse mais je ne pense pas que nous le ferons dans la suite : comment rendre l'organisation de l'ICANN même plus accessible à la participation d'une communauté mondiale plus large ? Ce sont deux types de responsabilité différente qui sont toutes les deux externes. Une est la responsabilité structurelle qui vient dans le mode de remplacement de la NTIA.

---

L'autre est l'accessibilité structurelle, si vous voulez, qui nous le pensons sera finalement [peu clair à 00:15:07] la responsabilité mondiale, qui ne sera pas un défi permanent pour la communauté de l'ICANN pour rester ouverts aux nouveaux-venus. Est-ce que ça vous aide ?

HOLLY RAICHE :

Merci. Est-ce clair pour tout le monde ? Bien. Je n'ai entendu aucun désaccord. Si vous parlez suffisamment vite. J'aimerais poser une question : en terme de transition IANA, avez-vous nécessairement besoin d'un autre organisme externe ou y-a-t-il des moyens de construire la responsabilité par des protocoles d'accord, par des retours de rapports, par n'importe quoi en fait ? En d'autres mots, devez-vous créer quelque chose d'autre ou renforcez-vous les mécanismes de responsabilité ?

La raison pour laquelle nous discutons généralement, vous n'avez ainsi par l'occasion de.. Dans un sens national, il y a toujours des lois nationales et des gouvernements nationaux, des formulaires de responsabilité prêts à l'utilisation et des personnes responsables si elles ne font rien. Nous parlons dans un environnement mondial et si vous avez une loi internationale, et pour les avocats qui se trouvent ici, il y a toujours des problèmes de mise en œuvre de la loi internationale, car vous traitez des problèmes de souveraineté nationale.

Si vous établissez un contrat entre un organisme qui est une entité existante et un gouvernement et que la responsabilité et la force exécutoire sont très claire, supprimez cette relation. Avez-vous vraiment besoin de créer quelque chose d'autre ? Si vous le faites, le

---

problème est-il ainsi résolu, ou cela devient-t-il en termes internationaux très problématique ?

Y-a-t-il d'autres moyens de s'en sortir ? C'est juste une tâche de longue haleine ce que je viens de dire. Siranush, nous nous sommes tous présentés. Elle me remplace.

SIRANUSH VARDANYAN : SIRANUSH VARDANYAN : Présidente d'APRALO de la région Asie Pacifique. Je viens au départ d'Arménie.

HOLLY RAICHE : Toujours d'Arménie !

SIRANUSH VARDANYAN : Oui, toujours d'Arménie mais aussi attachée à l'Asie pacifique, donc un peu un genre d'intermédiaire entre l'Europe et l'Asie. Charmant d'être ici. Je viens justement d'un autre TG, donc j'essaye de comprendre ce qui se passe ici. Merci.

HOLLY RAICHE : Okay. Quelqu'un veut-il bien résumer et ne pas me laisser le travail ? Scott, tu peux commencer à résumer. Nous pouvons ensuite demander à Garth de résumer. Siranush ne connaît pas les discussions que nous avons eues durant le jour et demi précédent. Ensuite, nous vous demanderons votre avis.

---

SCOTT SULLIVAN : Par où commencer ? Nous avons travaillé sur la question de la responsabilité et de la transparence. Nous avons des questions sur ce que cela signifie. Nous avons des questions sur la responsabilité et la transparence, qui sont deux choses différentes. Une des définitions que nous avons émis à propos de la responsabilité est la responsabilité de répondre à comment vous allez faire ce que vous êtes engagé à faire. Nous avons commencé à réaliser que c'est un problème de définition complexe. Notre objectif, nous avons décidé de définir au moins un modèle nous permettant de juger les mécanismes potentiels. Suis-je clair ? Est-ce correct ?

HOLLY RAICHE : Vous voyez, ils m'ont entraîné. Nous avons certainement posé des questions en termes de définition et que nous avons obtenu... Les questions sont, la responsabilité, de quoi ? De qui ? Pour qui ? Envers qui ? Ensuite, y a-t-il des conséquences ? Si vous ne faites pas ce que vous êtes supposé faire, se passe-t-il quelque chose pour vous ou pas ? Toutes ces choses sont liées au niveau de la responsabilité. Nous avons également essayé, ce matin, de débattre de la responsabilité, de la responsabilité qui se trouve au sein de l'ICANN même.

Ce que nous avons pensé, c'est que l'ATRT 2 et le document que nous étudions se trouve à un niveau très interne. C'est la responsabilité de l'ICANN pour ses actions, pour ses actions, pour lui-même et quels sont ces processus. Garth a mis en avant le fait que c'est presque incestueux. En fait, nous parlons de la responsabilité mondiale. Une partie de la discussion concernait l'accessibilité de l'information. Comment les personnes participent-elles à l'ICANN ?

---

Comment participez-vous, si vous voulez seulement participer sur une question et que vous ne voulez pas faire partie de tout le cirque de l'ICANN. Sommes-nous bombardés par trop d'information ? Toutes ces questions d'accès par une personne non-ICANN à un processus de l'ICANN. Nous avons étudié toutes les voies d'accès; le Médiateur, la conformité et si quelqu'un suivait ce que ces deux voies signifiaient en terme de problèmes posés. Quelqu'un regarde-t-il les données pour découvrir comment améliorer la performance de l'ICANN envers ses parties prenantes externes ?

Finalement, nous avons été aux prises avec le concept de responsabilité dans un monde avec contrat post NTIA, c'est ce dont Jonathan a parlé. En termes de, nous avons un contrat avec le gouvernement américain. Même si cela aurait pu être vu comme une sauvegarde si quelque chose se passait mal, quelqu'un peut appuyer sur un petit bouton et il y a une solution, le remplaçons-nous par... Il y a un peu de discussion au milieu de la page à ce propos. Le remplaçons-nous par un autre organisme externe ?

C'est la question que je pose. Créez-vous quelque chose d'autre pour remplacer la relation entre le gouvernement américain et l'ICANN pour une responsabilité ultime ? Y-a-t-il un autre mécanisme ? S'il y en a un, quel est-il ? Nous allons commencer à énoncer des recommandations en termes d'accès, de facilité d'accès, de surveillance, mais alors nous aurons les questions les plus dures. Siranush ?

SIRANUSH VARDANYAN : Juste arrivé du Groupe thématique du multipartisme et nous discussions du multipartisme. A ma connaissance, c'est également une coopération

---

améliorée. A ce niveau, j'accepte probablement complètement que la responsabilité est ce qu'elle est mais il doit également y avoir une amélioration de la coopération de toutes les parties prenantes impliquées. Ainsi nous ne devrions pas demander la responsabilité de l'ICANN mais dans une certaine mesure, à être une partie prenante au sein de l'ICANN, nous pourrions ainsi montrer notre responsabilité envers les différentes parties prenantes.

La transition de cette fonction IANA est également la base de cette coopération améliorée. Nous voulons que toutes les parties prenantes soient impliquées. La période de transition et ensuite pour la partie finale, nous arrivons au point où nous serions tous responsables. Dans cette mesure, c'est ce que je comprends et cela pourrait ne pas s'adapter à toute la discussion que nous avons déjà eue jusqu'à ce moment, mais c'est ainsi que je comprends pour le moment, la responsabilité et la coopération améliorée et le multipartisme, d'une certaine manière.

GARTH GRAHAM :

A ce stage, j'aimerais formuler la question de la structure de manière un peu différente et essayer quelque chose d'autre. Elinor Ostrom a défini huit principes pour la gestion d'un ensemble de ressources communes. J'aimerais argumenter qu'en fait l'ICANN est responsable de la gestion d'un ensemble de ressources communes, de sorte que les huit principes s'appliquent. Cela me prendrait une demi-minute de lire les huit. Ils sont très simples.

«1) Les limites clairement définies et l'exclusion réelle des parties externes non autorisées 2) Les règles concernant l'appropriation et la



---

fourniture de ressources communes qui sont adaptées aux conditions locales. 3) Les arrangements de choix collectifs qui permettent à la majorité des propriétaires de ressources de participer au processus de prise de décision. 4) Surveiller efficacement, par des surveillants qui ne font pas partie ou ne sont pas responsables envers les propriétaires.

«5) Une échelle de sanctions graduelles pour les propriétaires de ressources qui violent les règles de la communauté. 6) Des mécanismes de résolution de conflits qui sont peu onéreux et faciles d'accès. 7) L'auto-détermination de la communauté reconnue par des autorités de niveau supérieur. 8) En cas d'ensemble plus vaste de ressources communes, organisation sous la forme de couches multiples d'entreprises imbriquées avec des petits ensembles de ressources communes locales au niveau de la base. »

Je pense que c'est une liste de contrôle utile à appliquer.

HOLLY RAICHE :

Certains contrôles peuvent être problématiques car ma question était, parlons-nous réellement de... Cela parle d'un niveau supérieur. Et bien, comment aller au niveau supérieur si vous êtes un organisme mondial et que vous êtes déjà à un niveau international ? Sommes-nous en train de dire que vous voulez que l'ITU entre ? Il y aura des personnes qui auront pensé cela. Si ce n'est pas le cas, et je suspecte que ce n'est pas le cas, alors nous en revenons à ma question à Jonathan. De qui parle-t-on ?

Parlons-nous de la responsabilité externe en termes d'accords d'interaction, ou d'autre chose ? Parlons-nous de créer un organisme suprême ? Personne n'a une réponse. Nous pouvons mettre celle-ci de

---

côté car Hong, tu as travaillé sur la responsabilité interne. Avant de faire une pause car nous étions tous gelé, nous avons séparé la responsabilité, ou du moins étudié certaines questions de responsabilité dans le processus de l'ICANN, qui viennent de l'ATRT 2 ou d'autres expériences, où en fait, il y avait des lacunes qui, nous le pensions, pouvaient se situer au niveau de la responsabilité.

Nous retournons en arrière dans la responsabilité interne, par rapport à la responsabilité externe dont Jonathan était en train de parler. Hong, nous devons...

HONG XUE :

Okay. Nous allons maintenant vers la partie la plus difficile - la supervision de la NTIA. La transition de la supervision de la NTIA. Oui, c'est la partie difficile et il semble que l'attitude de l'ICANN pourrait ne pas être acceptée par nous. L'ICANN essayait de séparer la transition de l'amélioration générale de la responsabilité. Cela est devenu très clair. Avant que nous formions le groupe, nous avons demandé au personnel de l'ICANN pourquoi l'ICANN pense dans ce document important pourquoi la responsabilité est un processus séparé mais parallèle à la transition IANA.

La réponse est que la transition IANA est un processus très spécifique mais la responsabilité est un processus plus général. Nous ne souhaitons pas mélanger les deux. Pour la transition, c'est une journée cible claire. C'est une mission claire. C'est son propre champ d'action. Pour celle-ci, nous devons regarder dans ce petit univers et ne pas essayer de diluer dans le mécanisme général de responsabilité que nous avons pris en compte pour améliorer. C'est l'interprétation de l'ICANN.

HOLLY RAICHE :

Okay. Je pense que je veux retourner à ce que nous avons écrit sur notre petite liste car c'était la responsabilité dans l'ICANN. Nous traiterons de la supervision et de la matière et cela donnera son propre jeu de questions également. Pouvons-nous juste voir si les recommandations viennent des travaux internes ou de l'ICANN. Comme Garth l'a dit, ce n'est pas que le document de responsabilité interne de l'ICANN que nous avons regardé ce matin est pertinent. C'est très pertinent, car c'est comment l'ICANN voit la responsabilité. Dans ce contexte, ce morceau de papier concerne cette question.

HONG XUE :

Oui. Si nous ne pensons pas au NTIA, c'est compliqué. Retournons à ce dont nous avons discuté pendant la session, avant la pause café. Nous nous sommes mis à l'ouvrage. On ne le voit pas sur les écrans. Par exemple, si le Conseil de l'ICANN prend la décision que certains de nous considère comme non cohérente avec certaines autres lois de l'ICANN, existe-t-il un mécanisme d'appel ? Où pouvez-vous trouver un remède ?

Maintenant, nous avons ce processus. Il existe. Il s'appelle IRP. Ce dernier a été également mentionné par Fadi pendant la session ouverte. Ils sont très difficiles à lire. C'est réellement un processus lourd. C'est en fait une porte de sortie logique. Qui désigne ces réviseurs indépendants. Le Conseil de l'ICANN prend un rendez-vous et ils révisent la décision du conseil de l'ICANN. Est-ce le bon conflit d'intérêt que sommes-nous en train d'encercler ?

---

Dans le rapport final d'ATRT 2 que Jonathan nous a donné en détail, il y a une recommandation pour former un groupe de travail inter unités constitutives pour réviser comment améliorer le tout. Je ne sais pas si vous avez des informations de base à ce propos ?

JONATHAN ZUCK :

Je ne faisais pas partie de l'équipe de révision de l'ATRT mais je l'ai lu. Certaines recommandations spécifiques existent pour créer un groupe inter-unités constitutives pour revoir le processus IRP, par exemple. Je pense que ce que nous obtenons en groupe aujourd'hui était l'idée de créer un certain groupe d'unités inter-constitutives permanent dont l'objectif était en fait de survoler l'ICANN. Il y aura en effet toujours des groupes qui sont constitués dans un objectif spécifique mais l'idée derrière la recommandation était de créer quelque chose qui existait indéfiniment et était modifié par les statuts de l'ICANN dans ce groupe d'unités inter-constitutives.

Cela inclurait toutes les organisations de soutien et les conseils consultatifs et serait un comité de surveillance auprès duquel vous pourriez aisément introduire un appel si vous pensiez que les actions du personnel, du Conseil étaient inappropriées ou pas représentatives de la communauté qu'ils servent. Juste pour clarifier la recommandation, je pense que c'est l'idée. La réponse à votre question, Holly, à propos de savoir si oui ou non nous pouvons créer un autre organisme, je pense que c'est possible, comme un groupe de travail inter unités constituantes qui ne piétinent pas les juridictions internationales et des choses du genre.

---

Il s'agit encore seulement de la responsabilité d'organisation. Je pense que les gouvernements ont toujours un rôle important à jouer dans la responsabilité de l'ICANN, à la fois comme une participation au sein de la communauté et comme comité consultatif mais apportent également les mécanismes de protection du consommateur qui sont en place. Il existe des moyens d'appel dans le monde et c'est un peu non pertinent que l'ICANN est une société californienne à ces fins, car l'ICANN bénéficie des clients dans chaque pays séparément.

Chaque enregistrement de domaine conduit à un honoraire qui revient à l'ICANN. Tout engagement public qu'ils font est, dans de nombreuses optiques, plus puissant que n'importe lequel de ces protocoles d'accord ou même les affirmations d'engagement avec le délai de 120 jours qui peuvent toujours être évités. Une des recommandations que nous pourrions souhaiter mettre en œuvre concerne les locataires primaires de l'AOC et de l'insérer dans les statuts. Juste maintenant, c'est un accord bilatéral.

L'AOC est réellement juste un engagement, donc pourquoi ne le considèrerions pas comme un engagement structurel ? Plus l'ICANN s'engage publiquement à se comporter et à opérer d'une certaine manière, plus ils déclarent leur responsabilité juridictionnelle dans le monde à ces agences de protection du consommateur, comme le FTC, la Commission européenne et l'équivalent en Australie et en Amérique latine, etc. Ce genre d'agences existe partout, tout d'abord pour obliger les corporations à respecter leurs promesses.

Si nous obtenons que l'ICANN fasse des promesses si la manière d'opérer, ils créeront une juridiction pour les gouvernements pour

---

mettre en œuvre ces promesses. Je pense que le rôle continuera à exister et sera puissant. Je pense que l'idée est de créer un processus plus profilé, plus accessible pour faire un appel au Conseil, pour suggérer que la communauté est au-dessus du Conseil et pas l'inverse. Je pense que ce mécanisme pourrait remplacer avec fruit le rôle plus abstrait qui a été joué par la NTIA.

HOLLY RAICHE :

Merci. Avons-nous des commentaires ? Ajouts ?

[ASHAR]:

Je m'appelle [Ashar? 00:37:36]. Pour me référer à Hong, votre commentaire précédent à propos de l'IRP, j'étais à la réunion hier quand ils se sont référés à la situation de l'Afrique. J'ai utilisé Google et j'ai trouvé l'organisme désigné par l'ICANN et il s'appelle l'ICDR - Centre international pour le règlement des litiges. En raison de leur nature, ils sont des arbitres, donc ils doivent être neutres sinon ils ne seront pas responsables envers leurs propriétaires. Ils doivent être neutres.

Je possède uniquement une petite société. Si j'avais un litige avec quelqu'un, je ne veux pas attaquer cette personne en justice. Je pourrais aller chez un arbitre ou un médiateur. Je pourrais désigner une société arbitre ou une société médiatrice mais ils ne sont pas responsables envers moi, même si je les ai désignés. Dans cette optique, je suis confiant que cet organisme que l'ICANN a désigné sera neutre. C'est bien ma conception

Le second point que je souhaitais mentionner était que je soutiens la suggestion de Jonathan d'un organisme absolu qui est inter-entité

---

constitutionnelle, pour être cet organisme qui surveillerait ou la partie envers laquelle l'ICANN serait responsable. Je pense que c'est la seule manière car nous sommes déjà au sommet. Nous ne pouvons pas aller plus haut. Nous pouvons seulement former un groupe se composant de personne comme nous, pour superviser ce que le reste de nous fait.

HONG XUE :

Merci. Trois points. Le premier, pour l'IDRC, ce fournisseur de service de résolution de litige désigné par le Conseil, à ma connaissance c'est un DRP et pas réellement un IRP. L'ICANN est un endroit compliqué. L'OMPI est également un fournisseur de services. Ce panel de révision indépendant est différent.

Il a seulement été utilisé une fois, de manière significative, pour ce XXX. Dans ce cas, le Conseil de l'ICANN désigne spécifiquement des juges à la retraite et forme une petite court ad hoc pour juger si la décision sur XXX est cohérente avec les statuts de l'ICANN ou pas. L'IRP prend éventuellement la décision d'indiquer au Conseil d'approuver XXX. C'est l'usage le plus significatif de l'IRP et [pas clair 00:\$0:25]. C'est différent des politiques de résolution de litige.

Nous traitons les conflits de marques commerciales. Nous traitons la question de transfert de bureau d'enregistrement. Nous traitons l'engagement de l'intérêt public. C'est différent. Dans ce cas, le conseil de l'ICANN désigne une organisation. Cela peut être l'OMPI. Cela peut être l'IDRC pour juger ces cas. Ce sont deux processus différents.

HOLLY RAICHE :

Puis-je intervenir juste pour dire ce que je pense que vous dites ? Je pense vous dites que j'ai un IRP mais le processus de révision appartient au Conseil, par un organisme qui est désigné par le Conseil. Cela doit un peu perturber tout le monde que vous disiez cela. Je pense dans l'essence que ce que vous dites est que nous devrions avoir un groupe de travail inter-entités constitutives qui, comme organisme standard, a la supervision. Ainsi, ce n'est pas le conseil qui surveille le conseil.

Alors c'est toute l'unité constitutive qui a une fonction de révision, plutôt que la structure dans laquelle il n'y a pas de révision indépendante. Peut-être qu'une de nos recommandations les plus fortes serait que le Conseil ne devrait pas être dans une position lui permettant de désigner les personnes qui vont arbitrer ce qu'il fait. Cela pose-t-il un problème à quelqu'un. OK ?

[ARSHAM]:

Est-ce que je peux prendre la parole ? Je pense qu'il y a des avantages à sous-traiter la résolution des litiges à des organismes tels que l'ICDP ou de nombreuses autres sociétés telles que l'OMPI par exemple. Il y a des avantages à sous-traiter, parce qu'ils sont des experts. Ils savent ce qu'ils font. Ces sont des arbitres expérimentés. Je ne pense pas qu'ils s'excluent mutuellement, on peut avoir un organisme de supervision ainsi que sous-traiter.

HOLLY RAICHE :

Je ne pense pas cependant que c'est le problème. Je pense que le problème se situe au niveau de la désignation des arbitres. Si c'est le conseil, cela me pose problème.



---

HONG XUE : Permettez-moi d'expliquer les choses de manière toute simple. Le DRP est en dessous du conseil de l'ICANN, même si le conseil de l'ICANN [idem 00:42:58] demande à l'OMPI de prendre une décision. Le Conseil de l'ICANN est finalement responsable. Je pourrais revenir au Conseil de l'ICANN pour la révision. L'IRP est au-dessus de l'ICANN. C'est lui qui révisé la décision du conseil. C'est ce que nous pensions. C'est réellement la hiérarchie. C'est le niveau le plus élevé. Qui supervise le conseil ? Le Conseil est le décisionnaire final au sein de l'ICANN.

HOLLY RAICHE : Je pense dans le contexte de ce que vous dites comment il est possible de retirer un contrat, ce qui est la tâche du Département de commerce et de l'ICANN, ce qui est le mécanisme de sanction ultime qui n'est de toute évidence jamais utilisé, mais dans l'esprit des personnes c'est un mécanisme d'arbitrage final, si vous le retirez que vous reste-t-il ? Ce que je pense que Hong veut dire c'est que si tout ce qui nous reste est un IRP qui est désigné par le conseil, alors nous arrivons en fait à ce que le conseil surveille le conseil. C'est le problème.

JONATHAN ZUCK : Une partie du problème est la portée également. Le processus IRP, du moins comme il est généralement défini, peut uniquement comparer le conseil aux statuts constitutifs et aux statuts. C'est une portée relativement étroite pour réviser. Je pense que l'idée est de mettre en place une dynamique plus fluide pour fournir une surveillance dynamique des décisions du conseil.

---

Ce n'est pas réellement un arbitrage dans ce cas. C'est en fait un mécanisme d'appel qui est très différent de la résolution des litiges dans le sens normal. C'est réellement un organisme qui a le pouvoir de supervision et de ce fait a des capacités d'annulation des décisions. Il ne s'agit pas d'aller dire à quelqu'un, « Tu prends une décision. » Cette abdication des responsabilités à une tierce partie est utilisée dans certains cas, pour prendre une décision entre deux parties.

Je pense que ce dont nous parlons ici, la responsabilité est une organisation d'un certain type qui a du pouvoir. C'est en fait le nouveau décisionnaire ultime, plutôt que le Conseil, sous certains aspects. Cela ramène à la communauté et cela veut dire « Non, ce n'est pas juste. » Cela n'a pas nécessairement un lien avec une violation des statuts, mais au lieu de prendre une décision qui ne réfléchissait pas le processus consensuel, participatif multipartite qui est supposé être le fondement de l'ICANN en tant qu'organisation.

Je pense que c'est la distinction. Les deux sont mutuellement exclusifs. Cela ne devrait pas être oublié. Il n'y a pas de remplacement. C'est réellement une question, dans une certaine mesure, de savoir si cela remplace quelque chose et si c'est le cas, cela remplace la NTIA. Heureusement, c'est une meilleure organisation, plus intéressante.

La NTIA était une telle abstraction que pendant que nous nous sentions confiants car ils étaient là et ils fournissaient une discipline à l'ICANN d'une manière très souple, je pense que c'est plus une occasion de mettre quelque chose en place qui est réellement plus sophistiqué, plus dynamique et plus réceptif que la NTIA n'aurait jamais été. Je pense

---

qu'il s'agit de ne pas perdre une opportunité de construire des mécanismes de responsabilité externes réels dans l'ICANN.

HOLLY RAICHE : Merci. J'ai [Janger 00:46:42].

[JANGER]: C'est [Janger]. Je ne suis pas trop un expert de la responsabilité et de la transparence mais avec mon expérience initiale, je pense que nous sommes en train de trouver notre chemin. Si le conseil ne prend pas une décision complète, comment peut-il définir la responsabilité ? Je pense que nous devons épinglez cette décision, ce point que si la communauté définit la politique ou le processus ou que d'autres parties prenantes définissent le processus et en apportent la preuve ou non, alors je pense que nous [pas clair 00:47:22] finalement le conseil. Je pense que nous pouvons trouver la manière de finaliser la décision, avec le conseil et avec nos autres parties prenantes.

Nous devons mettre les choses au point avec le conseil et les autres parties prenantes et ensuite le Conseil doit définir la manière de faire la police. Je pense que nous sommes dans une boucle et nous devons briser cette boucle car nous revenons toujours à la décision du conseil. Ils le discuteront au conseil et je pense que nous pouvons le minimiser et définir d'autres parties prenantes, [pas clair 00:48:03] la partie prenante définit la police et définit la responsabilité et la transparence. C'est mon observation initiale, réellement.

---

HOLLY RAICHE : Avons-nous d'autres commentaires à ce propos ? Je pense que nous sommes sur le point de recommander un groupe inter-unités constitutives, mentionné dans les statuts, c'est plus un mécanisme d'appel que juste une résolution des litiges. Est-ce correct.

HONG XUE : Juste pour essayer de comprendre ce dont nous avons parlé, pour ce groupe inter-unités constitutives, nous avons à mon sens parlé de trois choses. Une est l'interdépendance, qui les désigne. La seconde est la portée. Il semble que nous voulons avoir un mécanisme de responsabilité mondial pour leur permettre de réellement réviser toutes les décisions. Comme Jonathan l'a dit, c'est pour le moment très limité. Le troisième est permanent. A ce stade, c'est très approprié. C'est au cas par cas. Si c'est une existence permanente, je pense que ces trois points sont importants.

HOLLY RAICHE : Nous devons probablement discuter de la portée, qui est la première chose. L'indépendance. Du moins par définition, si vous dites que c'est l'inter-unité constitutive, alors vous dites indépendance, comment expliquez-vous cela ? En théorie, vous dites que les personnes sont désignées par une unité constitutive. Si un individu rejoint un conseil, ils laissent derrière leurs loyautés individuelles et ils sont membre du conseil. C'est juste la formation à la gouvernance. Cela répond-il à ce que nous pensons par « indépendance »?

---

ORATEUR : Je pense que l'objectif est de fonctionner différemment et de rendre ces personnes représentatives de l'organisation dont ils proviennent. Si c'est un groupe d'inter-entités constitutives, ces personnes sont en fait des représentants des unités constitutives, qui sont distinctes du conseil, qui doit se créer une allégeance à l'organisation, l'ICANN, et mettre de côté les affiliations et allégeances précédentes.

Je pense que ce groupe d'inter-unités constitutives serait en fait à l'opposé et resterait affilié à ces unités constitutives. Une fois de plus, ce mécanisme d'appels serait destiné à renvoyer les décisions à la communauté, de manière structurée, pour surpasser potentiellement les décisions prises par le conseil.

HOLLY RAICHE : D'accord, c'est ce que je pensais que vous vouliez dire, c'est pourquoi quand j'entends le mot « interdépendance », je pense...

ORATEUR : Indépendant de l'organisation, de la société.

HOLLY RAICHE : Merci. Je voulais juste un peu de clarté. Je n'étais pas certain de la structure. Ils restent les représentants de leur unité constitutive, indépendante de l'ICANN. C'est ce que vous expliquez. Okay. Avons-nous d'autres commentaires à ce propos ? Nous en arrivons à certaines....

---

ORATEUR : Il y a là un quatrième principe. Je me rappelle que Christoph avait une recommandation hier que nous ne voulons pas perdre de vue. Cela concernait l'inter-pollinisation et le fait d'empêcher les personnes d'aller et venir entre le Conseil et l'équipe de révision. Je ne me rappelle pas exactement quels étaient les termes...

ORATEUR : [pas clair 00:51:55] la période de grâce de cinq ans.

ORATEUR : Quelque chose, oui, pour que la véritable indépendance dont Hong parle soit conservée, il doit être impossible d'avoir un emploi faisant partie de la gouvernance de l'ICANN. [pas clair 00:52:11] [rires].

HOLLY RAICHE : Je ne sais pas comment exprimer cela avec tact.

ORATEUR : Cela pourrait être un quatrième principe, quelque part, qu'il y ait une sorte de période de grâce qui conserve la séparation entre la surveillance [pas clair 00:52:26] et le groupe de travail inter-unité constitutive et le conseil.

HOLLY RAICHE : Y-a-t-il une manière contenant plus de tact de dire ce genre de chose ? C'est un processus qui assure la rotation du personnel ?

---

[ARSHAM]: Excusez-moi. C'est [Arsham 00:52:46]. Oui, réellement, ce que vous venez de décrire est une pratique très habituelle quand il s'agit d'évaluer l'indépendance d'un directeur de conseil dans le monde commercial. Si vous êtes un membre du conseil d'administration d'une société reconnue, si vous avez travaillé pendant X nombre d'années, vous n'êtes plus considéré comme indépendant. Nous devons juste trouver une méthode pleine de tact pour le dire, mais c'est tout à fait normal.

HOLLY RAICHE : Ensuite, venait la portée. Avons-nous des pensées pour l'ampleur de notre inter-unité constitutive.. Le groupe de travail est pour le moment le mauvais terme, car nous parlons maintenant de.. Oui quand vous dites « permanent », pensez-vous à permanent ? Qu'est-ce que vous voulez dire ? Voulez-vous dire quelque chose comme un comité permanent qui se réunira si et quand des problèmes se posent, comme le prévoit la définition ?

ORATEUR : Les personnes pourraient changer mais c'est permanent et ce n'est pas créé et détruit comme le sont les autres groupes de travail inter-unités constitutives.

HOLLY RAICHE : Donc nous parlons d'un comité permanent. Nous allons parler d'indépendance. Nous n'avons pas parlé de la portée, car nous avons utilisé le mot « mécanisme d'appel», nous avons dit que ce n'était pas la résolution des litiges.

---

ORATEUR : Nous ne sommes pas confinés à la terminologie logistique selon laquelle l'IRP est...

HOLLY RAICHE : Puis-je voir quelques mots pour la portée, puisque nous parlons de ce petit organisme magique qui va rendre tout le monde heureux et à l'aise ?

ORATEUR : [Nouveau et 00:55:02] antibactérien... [rire]

ORATEUR : Toute décision prise par le Conseil. C'est notre portée.

HOLLY RAICHE : J'aime bien «antibactérien».

ORATEUR : Parlons-nous de qui devrait désigner ce...?

HOLLY RAICHE : Oksana ?

OKSANA PRYKHODKO : Merci. J'aimerais fortement soutenir l'idée d'un comité permanent et la [pas clair 00:55:32] de surveiller et de remplir tous les trous dans la



---

responsabilité et la transparence, avec l'engagement de RALO, par exemple et des structures régionales.

HOLLY RAICHE : Avons-nous des commentaires ? Je pense que nous avons parlé de l'indépendance de l'ICANN. Nous avons la portée [est 00:56:02] des décisions du conseil. Donc nous parlons d'un comité permanent.

ORATEUR : Inter-unité constitutive.

HOLLY RAICHE : Excusez-moi. Cela vient en premier. Est-ce que vous avez autre chose à ajouter ?

ORATEUR : Cette période de grâce...

HOLLY RAICHE : Pour dire avec tact le problème de pollinisation croisée. Nous allons l'appeler magique.. Le comité permanent d'inter-unité constitutive.

ORATEUR : Indépendant des unités constitutives

HOLLY RAICHE : No, non Nous allons maintenant trouver un bon acronyme. Comité de révision ? Nous pourrions passer des heures avec un...



HOLLY RAICHE : C'est tellement dangereux.

ORATEUR : Si nous obtenons un R ici, cela devient C-C-R-O-C-, c'est un animal sale et démoniaque.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**